ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

architectes

Question écrite n° 16873

Texte de la question

M. Alain Joyandet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le possible passage du seuil obligatoire de recours à un architecte de 170 m2 à 20 m2. Depuis plusieurs mois, un projet de loi serait à l'étude, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement, pour permettre aux architectes d'intervenir de façon obligatoire dans le cadre de la construction neuve et rénovation, non pas à partir de 170 m2 mais de 20 m2. Certaines professions du bâtiment sont inquiètes des possibles augmentations du coût de la construction, et de ne pas avoir été consultées. Il souhaiterait donc connaître la réalité de ces rumeurs, les concertations actuellement menées et les éventuels tenants et aboutissants d'une telle décision.

Données clés

Auteur : M. Alain Joyandet
Circonscription : Haute-Saône (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16873
Rubrique : Architecture
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1317
Question retirée le : 22 avril 2008 (Fin de mandat)